
158 Don Hillock Drive, Unit 12-13
Aurora (Ontario) L4G 0H6
Téléphone : (416) 491-0230
Télécopieur : (416) 494-1014

MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE (Québec)

Les modalités et conditions suivantes (les « **Modalités et conditions** ») s'appliquent à toutes les ventes de Produit(s) que concluent avec vous, l'acheteur (l'« Acheteur »), Coloured Aggregates Inc. ou les sociétés de son groupe (collectivement, le « Vendeur »), à moins qu'elles ne soient remplacées par les modalités d'une convention écrite distincte signée par les représentants autorisés du Vendeur et de l'Acheteur. Il est possible de consulter les présentes Modalités et conditions sur le site Web de Coloured Aggregates à l'adresse www.colouredaggregates.com/sales-terms.

1. Application : Lois applicables et dispositions incompatibles. Toutes les opérations visant la vente actuelle ou future de tous matériaux, produits, fournitures ou autres marchandises et de tous services connexes (le (les) « Produit(s) ») par le Vendeur à l'Acheteur sont réalisées, interprétées et exécutées conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables et sont régies par ces lois, sans égard à leurs principes en matière de conflit de lois ou aux principes en matière de conflit de lois de tout autre territoire qui pourraient faire en sorte que le droit matériel d'un autre territoire s'applique, et en excluant expressément la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les présentes Modalités et conditions a) constituent une offre adressée par le Vendeur à l'Acheteur de lui vendre le (les) Produit(s) au Prix d'achat (terme défini à l'article 2 des présentes) et conformément aux modalités énoncées dans les présentes, et b) ne constituent pas une acceptation des modalités ou conditions d'une quelconque offre de la part de l'Acheteur. L'acceptation de la présente offre du Vendeur est expressément subordonnée et limitée aux dispositions des présentes Modalités et conditions. Si des dispositions supplémentaires, différentes ou incompatibles figurent dans tout document de l'Acheteur, y compris, sans limitation, tout bon de commande de l'Acheteur, celui-ci convient expressément i) que les présentes Modalités et conditions prévalent sur ses modalités et conditions, et que ses dispositions supplémentaires, différentes ou incompatibles ne font en aucun cas partie des présentes Modalités et conditions, ni de l'offre de vente de Produit(s) du Vendeur. Ni la vente de marchandises, ni l'exécution de travaux ou de services, ni les déclarations ou réclamations faites par le Vendeur ou en son nom ne modifient les présentes Modalités et conditions ou les droits et obligations du Vendeur ou de l'Acheteur. L'Acheteur s'assure que les présentes Modalités et conditions sont remises et opposables à tout acheteur ou utilisateur subséquent du (des) Produit(s).

2. Prix d'achat : Ajustements du prix et modalités de paiement. Le prix d'achat (le « Prix d'achat ») du (des) Produit(s) correspond au montant brut total indiqué dans la facture de vente du Vendeur pour le (les) Produit(s) (la « Facture »), augmenté de tout supplément et de tous Ajustements du prix (terme défini dans le présent article 2). **EN CAS DE CHANGEMENT DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES, DE L'ÉNERGIE, DES MATÉRIAUX ENTRANT DANS LA FABRICATION DU (DES) PRODUIT(S), DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DES FRAIS GÉNÉRAUX, DES TAXES, IMPÔTS OU DROITS, DES TAUX DE CHANGE OU D'AUTRES COÛTS LIÉS AU (AUX) PRODUIT(S) OU À TOUT COMPOSANT DE CEUX-CI (COLLECTIVEMENT, LES « CHANGEMENTS DE PRIX »), OU DE COÛTS OU DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉS AU VENDEUR PAR DES RETARDS OU DES ANNULATIONS DE LA PART DE FOURNISSEURS, DE FABRICANTS OU D'AUTRES TIERS (COLLECTIVEMENT,**

158 Don Hillock Drive, Unit 12-13
Aurora (Ontario) L4G 0H6
Téléphone : (416) 491-0230
Télécopieur : (416) 494-1014

LES « COÛTS SUPPLÉMENTAIRES »), L'ACHETEUR CONVIENT EXPRESSÉMENT QUE LE PRIX D'ACHAT EST ALORS AUGMENTÉ POUR TENIR COMPTE DE TELS CHANGEMENTS DE PRIX ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES (COLLECTIVEMENT, LES « AJUSTEMENTS DU PRIX »). Par conséquent, l'Acheteur convient et reconnaît que toute offre de vente et tout devis, écrits ou verbaux, peuvent être l'objet de tels Ajustements du prix. L'Acheteur convient et reconnaît également a) que toute offre de vente ou tout devis du Vendeur doit être accepté par le fabricant ou le fournisseur du (des) Produit(s) avant que le Vendeur n'exécute une commande pour l'Acheteur, et b) que le Vendeur n'est pas lié juridiquement par une offre de vente ou un devis présenté à l'Acheteur qui n'est pas accepté par le fabricant ou le fournisseur. Si l'Acheteur passe une commande de Produit(s) de moins de cinq cents dollars (500,00 \$) au total, un supplément de vingt-cinq dollars (25,00 \$) est intégré au Prix d'achat. **L'Acheteur paie le Prix d'achat dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Vendeur met le (les) Produit(s) à la disposition de l'Acheteur.** L'Acheteur n'a aucun droit de compensation en ce qui concerne toute somme qu'il doit au Vendeur. Si, à quelque moment que ce soit, le Vendeur estime que la responsabilité ou la situation financière de l'Acheteur est compromise ou insatisfaisante ou estime raisonnablement et de bonne foi qu'elle est insuffisante pour permettre à l'Acheteur de satisfaire à ses obligations rattachées aux présentes, il est en droit, à sa discrétion, de modifier ou de retirer les conditions de crédit. S'il retire les conditions de crédit, le Vendeur peut, à sa discrétion, exiger un paiement en espèces ou une sûreté satisfaisante avant toute expédition ou livraison. L'exercice par le Vendeur des droits que lui confère la présente clause n'est pas considéré comme un manquement, important ou autre, à tout accord du Vendeur. Les parties conviennent que des intérêts peuvent s'appliquer à tout paiement demeurant impayé après sa date d'échéance, à un taux mensuel de un et demi pour cent (1,5 %) ou au taux maximum autorisé par la loi, selon le taux le moins élevé.

3. Indemnisation. L'Acheteur convient d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité le Vendeur, ses propriétaires, dirigeants, administrateurs, employés et représentants, ainsi que toute société du groupe du Vendeur et ses propriétaires, dirigeants, administrateurs, employés et représentants, à l'égard de tous dommages-intérêts ou autres dommages, réclamations, frais (y compris les honoraires raisonnables d'avocats), pertes ou dettes de quelque nature que ce soit, comportant ou non quelque dommage matériel ou corporel que ce soit, et de toute poursuite, cause d'action et procédure connexe, attribuables, ou prétendument attribuables ou liés au (aux) Produit(s) vendus conformément aux présentes ou à leur utilisation.

4. Exclusion de garanties. LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AU (AUX) PRODUIT(S), Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE DURÉE DE STOCKAGE. LE VENDEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR, TOUT UTILISATEUR DU (DES) PRODUIT(S), OU TOUT TIERS DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS OU DE DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU AUTRES, QUELS QU'ILS SOIENT, DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DU (DES) PRODUIT(S), OU DE LA NON-LIVRAISON, D'UN RETARD DE LIVRAISON OU DE L'ENDOMMAGEMENT DU (DES) PRODUIT(S), NOTAMMENT. L'ACHETEUR ASSUME EXPRESSÉMENT TOUTE LA RESPONSABILITÉ QUANT À LA DÉTERMINATION DE L'ADAPTATION DU (DES) PRODUIT(S) AUX FINS AUXQUELLES IL LES DESTINE. L'ACHETEUR ACCEPTE À SES RISQUES, LE CAS ÉCHÉANT, TOUTS RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES, TOUTE DOCUMENTATION SUR LE (LES) PRODUIT(S) OU TOUTE AUTRE

158 Don Hillock Drive, Unit 12-13
Aurora (Ontario) L4G 0H6
Téléphone : (416) 491-0230
Télécopieur : (416) 494-1014

INFORMATION QUE LUI DONNE LE VENDEUR OU TOUTE ASSISTANCE TECHNIQUE QUE LUI OFFRE LE VENDEUR, ÉTANT ENTENDU QUE CEUX-CI NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE DE LA PART DU VENDEUR.

5. Inspection : refus de Produit(s) non conforme(s). L'Acheteur doit inspecter le (les) Produit(s) sans délai, dès leur livraison, et aviser sans délai le Vendeur de toute non-conformité ou tout défaut prétendu du (des) produit(s) ou de tout (tous) Produit(s) manquant(s) dans les délais précisés ci-après. Aucune réclamation pour non-conformité, défaut ou Produit(s) manquant(s) à l'égard d'une livraison quelconque de Produit(s) n'est valable à moins d'être présentée par écrit dans les trois (3) jours ouvrables pour tout Produit sec et dans les cinq (5) heures ouvrables pour tout Produit humide, à compter du moment de leur livraison respective. Si l'Acheteur n'avise pas ainsi le Vendeur de toute non-conformité, de tout défaut ou de tout (tous) Produit(s) manquant(s), il est réputé accepter, entièrement et inconditionnellement, le (les) Produit(s) tel(s) quel(s) et renoncer à toute réclamation pour non-conformité, défaut ou Produit(s) manquant(s). Toute réclamation de l'Acheteur doit indiquer les raisons de la prétendue non-conformité du (des) Produit(s) et préciser la part du (des) Produit(s) qui est refusée. L'Acheteur ne peut refuser un (des) Produit(s) qu'il a mélangé(s) ou incorporé(s) de quelque manière que ce soit avec toute autre substance.

6. Recours exclusifs de l'Acheteur. Les seuls et uniques recours de l'Acheteur, de tout utilisateur du (des) Produit(s) ou de tout tiers sont les suivants : a) en cas de manquement de la part du Vendeur, autre que la livraison de Produit(s) non conforme(s), le droit d'obtenir le remboursement de la somme qu'il a versée au Vendeur, étant entendu que cette somme ne peut être supérieure au Prix d'achat; et b) en cas de livraison par le Vendeur de Produit(s) non conforme(s), le droit de lui retourner le (les) Produit(s) et, à la seule discrétion du Vendeur, i) de recevoir un (des) Produit(s) réparé(s) ou de remplacement, ou ii) d'obtenir le remboursement de la somme qu'il a versée au Vendeur, étant entendu que cette somme ne peut être supérieure au Prix d'achat. **LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU VENDEUR POUR TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET AUTRES DOMMAGES VISÉS PAR UNE RÉCLAMATION QUELCONQUE NE PEUT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE PRIX TOTAL PAYÉ PAR L'ACHETEUR AU VENDEUR POUR LE (LES) PRODUIT(S) CONCERNÉS. AUCUNE RÉCLAMATION N'EST ADMISSIBLE SI ELLE VISE UN (DES) PRODUIT(S) AYANT ÉTÉ L'OBJET D'UN TRAITEMENT OU D'UN MÉLANGE QUELCONQUE.**

7. Fret et livraison. Sauf indication contraire dans la confirmation de commande applicable, le (les) Produit(s) sont réputé(s) livré(s) « EXW » (selon la règle INCOTERMS[®] 2010), c'est-à-dire à partir de l'usine du Vendeur. Le prix du (des) Produit(s) est calculé en fonction du poids déterminé à la sortie de l'usine. Les dates de livraison sont des dates cibles et peuvent être modifiées en cas de force majeure. Le Vendeur ne peut être tenu responsable de dommages ou de frais subis ou engagés par l'Acheteur en raison de la modification d'une date de livraison.

8. Droit de propriété, réserve de propriété et risque de perte. Le Vendeur se réserve la propriété absolue du (des) Produit(s) jusqu'à la réception du paiement intégral du Prix d'achat du (des) Produit(s). Le Vendeur peut faire inscrire la réserve de propriété créée par la présente clause 8 aux registres appropriés, auquel cas l'Acheteur collabore à son inscription comme le Vendeur le lui demande à quelque moment que ce soit. Le risque de perte du (des) Produit(s) est transféré à l'Acheteur dès que le Vendeur le (les) met à la

158 Don Hillock Drive, Unit 12-13
Aurora (Ontario) L4G 0H6
Téléphone : (416) 491-0230
Télécopieur : (416) 494-1014

disposition du transporteur pour livraison à l'Acheteur, que ce soit l'Acheteur ou le Vendeur qui choisisse ce transporteur.

9. **Modification et annulation.** Le Vendeur est en droit de modifier ou d'annuler en tout temps les présentes Modalités et conditions.

10. **Tribunaux compétents.** L'Acheteur reconnaît la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, au Canada, et accepte que tout différend l'opposant au Vendeur soit soumis à ces tribunaux. L'Acheteur renonce par les présentes à toute objection à ce qu'un tel différend soit soumis à ces tribunaux et convient de ne pas prétendre que ceux-ci constituent un *forum non conveniens* aux fins du règlement d'un tel différend.

11. **Renonciation au procès devant jury.** L'Acheteur et le Vendeur reconnaissent que le droit à un procès devant jury est un droit constitutionnel, mais qu'il est possible d'y renoncer. L'Acheteur et le Vendeur, après avoir consulté (ou avoir eu la possibilité de consulter) le conseiller juridique de leur choix, renoncent tous deux, volontairement et intentionnellement, au droit à un procès devant jury aux fins de toute action en justice ou autre procédure judiciaire découlant des présentes Modalités et conditions, de tout bon de commande ou de tout autre document lié à une opération conclue entre eux ou y ayant trait.

12. **Divisibilité.** Si l'une ou plusieurs des dispositions des présentes Modalités et conditions sont jugées nulles, illégales ou inopposables, pour quelque raison que ce soit, leur nullité, illégalité ou inopposabilité n'a aucune incidence sur les autres dispositions des Modalités et conditions, qui sont interprétées comme si la ou les dispositions nulles, illégales ou inopposables n'en avaient jamais fait partie.

13. **Non-exécution en cas de force majeure.** a) Le Vendeur ne peut être tenu responsable en cas de non-livraison ou de retard de livraison de Produit(s) causé par une guerre, un incendie, un acte de sabotage, un accident inévitable, une grève ou un autre conflit de travail, une pénurie de main-d'œuvre, la défaillance de matériel, des conditions géologiques, des lois sur l'environnement, des règlements, ordonnances ou décrets (notamment en matière d'environnement), l'indisponibilité de matériaux, de conteneurs ou de moyens de transport, un cas fortuit ou une autre cause indépendante de la volonté du Vendeur; b) si le Vendeur détermine que sa capacité à livrer le(s) Produit(s) ou tout composant d'un (de) Produit(s) est entravée, limitée ou rendue impossible, il est en droit, à sa seule discrétion i) de suspendre, de retarder ou d'annuler la livraison de la totalité ou d'une partie du (des) Produit(s) ou de tout composant de ceux-ci, et/ou ii) de répartir son stock disponible du (des) Produit(s) ou de tout composant de ceux-ci entre lui-même et ses acheteurs comme il le juge utile, à sa seule discrétion, le tout sans engager sa responsabilité envers l'Acheteur pour tout retard, suspension, annulation, répartition ou défaut d'exécution qui pourrait en résulter; et c) si le Vendeur n'exécute pas ses obligations rattachées aux présentes en raison d'une force majeure pendant une période de plus de trois (3) mois, l'Acheteur est en droit d'annuler la commande concernée par le cas de force majeure.

14. **Renonciation.** Sauf indication contraire dans les présentes, le fait qu'une partie n'exerce pas un droit rattaché aux présentes ne constitue pas une renonciation à ce droit, et le fait qu'une partie renonce à un droit rattaché aux présentes ne constitue pas une renonciation à quelque autre droit, ni une renonciation

158 Don Hillock Drive, Unit 12-13
Aurora (Ontario) L4G 0H6
Téléphone : (416) 491-0230
Télécopieur : (416) 494-1014

autre que ponctuelle. Sauf indication contraire dans les présentes, aucune renonciation à un droit n'est contraignante si elle n'a pas été énoncée par écrit par la partie y renonçant.

15. **Intégration, modification, cession.** Les présentes Modalités et conditions, la Facture et tous Ajustements du prix constituent l'accord intégral entre les parties concernant l'objet des présentes, et remplacent tout accord ou entente antérieur ou concomitant, écrit ou verbal. Les présentes Modalités et conditions, la Facture, tous Ajustements du prix ou toute disposition de ceux-ci ne peuvent être considérés comme modifiés de quelque manière que ce soit (y compris en raison d'un usage du commerce ou d'une pratique commerciale) que si la modification est signée par un représentant autorisé du Vendeur et de l'Acheteur, fait expressément référence aux présentes Modalités et conditions et précise clairement qu'elle vise à modifier les présentes Modalités et conditions. Le Vendeur est en droit de céder les présentes Modalités et conditions, la Facture et tous Ajustements du prix, en partie ou en totalité, aux sociétés de son groupe ou à ses successeurs ou ayants droit. Les dispositions de la présente convention demeurent en vigueur aussi longtemps que nécessaire pour produire l'effet prévu.

16. **Frais de recouvrement.** Si le Vendeur retient les services d'un conseiller juridique afin d'obtenir l'exécution des obligations de l'Acheteur en lien avec les présentes, tous les frais liés au recouvrement, y compris les honoraires du conseiller juridique, sont à la charge de l'Acheteur.

17. **Taxes.** L'Acheteur acquitte toutes les taxes sur la valeur ajoutée, taxes sur les produits et services, taxes de vente harmonisées et autres taxes de vente, taxes à l'utilisation ou autres taxes fédérales, provinciales, d'un État ou locales pouvant s'appliquer à la vente, à l'utilisation ou au prélèvement de Produit(s).

18. **Langue.** En cas de conflit entre les dispositions du texte anglais des présentes Modalités et conditions et leur présente traduction française, les dispositions du texte anglais prévalent dans tous les cas.

2022 Coloured Aggregates

Acheteur : _____ (Nom en caractères d'imprimerie)

Acheteur : _____ (Signature)

Titre : _____

Entreprise : _____